



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 77459

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le drame auquel sont confrontées les populations hmongs, réfugiées dans les montagnes du Laos. Ce peuple est persécuté, massacré depuis des dizaines d'années par le régime communiste laotien. Cette population, qui comptait il y a encore dix ans, 300 000 personnes, est réduite aujourd'hui à 8 000 personnes. Nul ne peut rester insensible, dans notre pays attaché aux droits de l'homme, à une telle tragédie. Il est ainsi extrêmement urgent d'intervenir tant auprès de la communauté internationale qu'auprès des Nations unies pour que cessent de telles souffrances. Il lui demande de lui faire connaître les informations qu'il a en sa possession et les démarches envisagées en faveur de ce peuple.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique du Laos un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique du Laos est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte aide humanitaire et au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15,5 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77459

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10251

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11501